

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement
tenue le lundi 3 novembre 2008 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur André Lavallée, maire d'arrondissement
Madame Carole Du Sault, conseillère du district de Étienne-Desmarteau
Monsieur François Purcell, conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Gilles Grondin, conseiller du district du Vieux Rosemont
Monsieur Carle Bernier-Genest, conseiller du district Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. André Lavallée, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Paul Bourret, directeur d'arrondissement
Me Pierre Rochon, secrétaire d'arrondissement
Madame Josée Bédard, directrice des Affaires publiques et du greffe

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01
CA08 26 0319

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 novembre 2008

Il est proposé par Carole Du Sault

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA08 26 0320

Approbation des procès-verbaux des séances suivantes :

Séance ordinaire du 6 octobre 2008

Séance spéciale du 7 octobre 2008

Copies des procès-verbaux ayant été remises à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par Carole Du Sault

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

Que les procès-verbaux des séances suivantes soient approuvés :

- ⇒ Séance ordinaire du 6 octobre 2008
- ⇒ Séance spéciale du 7 octobre 2008

Adoptée à l'unanimité.

10.03

Point d'information des conseillers

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

10.04

Période de questions du public

La période de questions débute à 19 h 10 et se termine à 20 h 11.

15.01

CA08 26 0321

Participation de l'arrondissement au programme « Soutien aux réalisations locales - Diagnostic résidentiel - MIEUX CONSOMMER », réalisé par Hydro-Québec, afin d'investir dans un projet collectif dans l'arrondissement

Il est proposé par Carle Bernier-Genest

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver la participation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au programme « *Diagnostic résidentiel - MIEUX CONSOMMER* » et au projet de « *Soutien aux réalisations locales* », proposés par Hydro-Québec pour la réalisation du projet : « Mieux vivre, mieux habiter : amélioration des installations de sports et loisirs ».

D'autoriser madame Josée Bédard, directrice des Affaires publiques et du greffe, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie), les formulaires et autres documents requis par Hydro-Québec en vue de la réalisation du projet et de la mandater comme responsable de la coordination de ce projet pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

De désigner le directeur d'arrondissement, monsieur Paul Bourret, comme substitut au responsable de la coordination.

De transmettre à Hydro-Québec les documents requis pour la réalisation du projet.

D'autoriser l'arrondissement à recevoir le paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec après les calculs des résultats finaux de la participation des résidents admissibles au programme de « *Diagnostic résidentiel - MIEUX CONSOMMER* ».

Adoptée à l'unanimité.
1084129002

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.03 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

20.01
CA08 26 0322

Octroi d'un contrat de 513 010 \$ à Excavation Vidolo ltée, pour le transport de rebuts par conteneurs, pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013 - Appel d'offres numéro 260816S (4 soum.)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'accorder à Excavation Vidolo ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013, un contrat pour le transport de rebuts par conteneurs, au montant total de 513 010 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 260816S.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1082913046

20.02
CA08 26 0323

Octroi d'un contrat de 16 845 465 \$ (retenir les options A et D) à Enlèvement de déchets Bergeron inc., pour la collecte des déchets, pour une période de 7 ans soit du 29 décembre 2008 au 1^{er} janvier 2016 - Appel d'offres numéro 260817S (1 soum.)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De retenir les options A et D et d'accorder à Enlèvement de déchets Bergeron inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de sept (7) ans, soit du 29 décembre 2008 au 1^{er} janvier 2016, le contrat pour la collecte des déchets, au montant total approximatif de 16 845 465 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 260817S.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1082913047

20.03
CA08 26 0324

Octroi d'un contrat de 13 744 604 \$ (retenir les options A et E) à Environnement routier NRJ inc., pour une période de 7 ans, soit du 5 janvier 2009 au 1^{er} janvier 2016, pour la collecte sélective des matières recyclables - Appel d'offres numéro 260817S (2 soum.)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De retenir les options A et E et d'accorder à Environnement routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de sept (7) ans, soit du 5 janvier 2009 au 1^{er} janvier 2016, le contrat pour la collecte sélective des matières recyclables, au montant total approximatif de 13 744 604 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 260817S.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1082913048

20.04
CA08 26 0325

Octroi d'un contrat de 66 650 \$ à Néoelect inc., pour des travaux d'électricité - Phase 2 au parc Jean-Duceppe - Appel d'offres numéro 260818P (4 soum.)

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'électricité (phase 2 au parc Jean-Duceppe), au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 66 650 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier de charges préparés pour ce contrat (soumission numéro 260818P).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

D'autoriser un virement de crédits au montant de 13 700 \$ en provenance de la réserve de fonds de parcs pour la réalisation desdits travaux.

20.05
CA08 26 0326

Octroi d'un contrat de 326 547,38 \$ à Les Industries Wajax pour la fourniture et l'installation de 2 engins élévateurs à nacelle de 40 pieds de hauteur de travail et de 2 carrosseries-fourgons en aluminium de 12 pieds incluant aménagement et accessoires - Appel d'offres numéro 260823A (3 soum.)

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'accorder à Les Industries Wajax, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de deux (2) engins élévateurs à nacelle de 40 pieds de hauteur de travail et de deux (2) carrosseries-fourgons en aluminium de 12 pieds incluant aménagement et accessoires, au montant total approximatif de 326 547,38 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres numéro 260823A.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

De décréter que la période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

Adoptée à l'unanimité.
1082913051

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

20.06
CA08 26 0327

Approbation d'un projet de convention, se terminant le 31 décembre 2008, incluant l'octroi d'une contribution financière de 3 000 \$ à Imprime-Emploi, pour réaliser une activité bénéfique permettant de financer le renouvellement des équipements de production nécessaires à la formation de sa clientèle

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie) et Imprime-Emploi, établissant les modalités et conditions de versement d'une contribution financière de 3 000 \$, cette convention étant jointe comme annexe numéro 287 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie), ladite convention.

D'octroyer une contribution financière de 3 000 \$ à Imprime-Emploi pour réaliser une activité bénéfique permettant de financer le renouvellement des équipements de production nécessaires à la formation de sa clientèle.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs. Les crédits ont été réservés par la demande d'achat 156715.

Adoptée à l'unanimité.
1080963076

20.07
CA08 26 0328

Approbation d'un projet de convention de services techniques avec le Service des loisirs Angus-Bourbonnière, d'une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 et versement d'une somme maximale de 30 600 \$ afin d'assurer l'accueil général et la surveillance du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, situé au 5350, rue Lafond à Montréal

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver le projet de convention de services techniques avec le Service des loisirs Angus-Bourbonnière, d'une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, établissant les modalités et conditions du versement de la somme, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 288 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008. Par la suite, la Ville pourra renouveler ladite convention pour des durées successives d'un an. Le nombre de renouvellements possibles étant de huit, la présente convention prend donc fin au plus tard le 31 décembre 2017.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention.
De verser la somme maximale de 30 600 \$ au Service des loisirs Angus-Bourbonnière, afin d'assurer l'accueil général et la surveillance du Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme situé au 5350, rue Lafond à Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1083653001

20.08
CA08 26 0329

Octroi d'une contribution financière totale de 289 404 \$ aux organismes de loisir, de jeunesse, des clubs de vacances et des clubs sportifs et activités sportives de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'année 2009, conformément aux conventions de partenariat en vigueur (2007-2009)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière totale de 289 404 \$ aux organismes de loisirs, jeunesse et des clubs de vacances de Rosemont-La Petite-Patrie pour l'année 2009, conformément aux conventions de partenariat en vigueur (2007-2009), ladite contribution financière est répartie comme suit entre les organismes cités ci-dessous :

ORGANISME	ACTIVITÉS DE LOISIR	CLUBS DE VACANCES	JEUNESSE	TOTAL
IMPUTATION : 2426-0010000-304127-07123-61900-016490				
Loisirs Angus-Bourbonnière	48 580,00 \$	19 847,00 \$	- \$	63 427,00 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	49 263,00 \$	37 301,00 \$	5 253,00 \$	91 817,00 \$
La Maissonnette des parents	15 593,00 \$	16 619,00 \$		32 212,00 \$
La Place des enfants	7 144,00 \$			7 144,00 \$
La Picule, local des jeunes			62 242,00 \$	62 242,00 \$
L'Hôte-Maison (maison de jeunes)			21 852,00 \$	21 852,00 \$
IMPUTATION : 2426-0010000-304127-07123-61900-016490-0000-000000-022001				
P.A.F.E. La Maissonnette des parents	10 710,00 \$			10 710,00 \$
	126 290,00 \$	73 767,00 \$	89 347,00 \$	289 404,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1080767003

20.09
CA08 26 0330

Ratification d'une contribution financière de 500 \$ octroyée au Service d'aide aux néo-Québécois et immigrants inc., pour l'organisation d'une réception dans le cadre du 30^e anniversaire de l'organisme

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De ratifier une contribution financière de 500 \$ octroyée au Service d'aide aux néo-Québécois et immigrants dans le cadre de leur réception organisée en l'honneur de leur 30^e anniversaire qui a eu lieu le 30 octobre 2008.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1083581012

20.10
CA08 26 0331

Ratification d'une contribution financière de 200 \$ à l'Association québécoise des droits des retraités-section Rosemont, AQDR-R pour l'organisation d'une journée colloque du Regroupement des AQDRS de l'île de Montréal

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De ratifier une contribution financière de 200 \$ octroyée à l'Association québécoise des droits des retraités-section Rosemont, AQDR-R, dans le cadre d'une journée colloque du Regroupement des AQDRS de l'île de Montréal qui a eu lieu le 15 octobre 2008.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1083581013

30.01
CA08 26 0332

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 29 octobre 2008, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, de la liste des virements de crédits budgétaires pour le budget de fonctionnement et pour le Programme triennal d'immobilisations (PTI), pour la période comptable du mois d'octobre, soit du 30 septembre au 27 octobre 2008, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 29 octobre 2008, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, de la liste des virements de crédits budgétaires pour le budget de fonctionnement et pour le Programme triennal d'immobilisations (PTI), pour la période comptable du mois d'octobre, soit du 30 septembre au 27 octobre 2008, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.
1080209012

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 30.02 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

30.02

CA08 26 0333

Autorisation des virements de crédits au montant de 1 200 000 \$ au surplus libre afin d'imputer les dépenses en 2008

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser des virements de crédits au montant de 1 200 000 \$ au surplus libre conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs actuellement en vigueur à la Ville de Montréal. Les virements et imputations budgétaires sont stipulés dans un rapport préparé par la chef de division des Ressources financières et matérielles en date du 10 octobre 2008, celui-ci étant joint comme annexe numéro 289 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008.

Adoptée à l'unanimité.
1082739007

30.03

CA08 26 0334

Approbation de la cotisation annuelle 2008-2009 à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) de M. André Lavallée, maire d'arrondissement (premier délégué) et M. Gilles Grondin, conseiller de la Ville (deuxième délégué) ainsi que l'inscription au répertoire des membres 2009 de la CCMM aux publications Anchor-Harper inc., pour un montant total de 773,20 \$

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver la cotisation annuelle 2008-2009 à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) de M. André Lavallée, maire d'arrondissement (premier délégué) et M. Gilles Grondin, conseiller de la Ville (deuxième délégué) (553,09 \$) ainsi que l'inscription au répertoire des membres 2009 de la CCMM aux Publications Anchor-Harper inc. (220,11 \$), pour un montant total de 773,20 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1083048009

30.04

CA08 26 0335

Approbation de la cotisation annuelle 2008-2009 à la Chambre de commerce et d'industrie de l'Est de l'île de Montréal (CCIEIM) de M. André Lavallée, maire d'arrondissement (premier délégué), M^{me} Carole Du Sault (déléguée), conseillère de la Ville, MM. Carle Bernier-Genest, Gilles Grondin et François Purcell, conseillers de la Ville ainsi que l'inscription au répertoire des membres 2009 de la CCIEIM aux Publications Anchor-Harper inc., pour un montant total de 716,76 \$

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver la cotisation annuelle 2008-2009 à la Chambre de commerce et d'industrie de l'Est de l'île de Montréal (CCIEIM) de M. André Lavallée, maire d'arrondissement (premier délégué), Mme Carole Du Sault, MM. Carle Bernier-Genest, Gilles Grondin et François Purcell (délégués), conseillers de la Ville (507,94 \$) ainsi que l'inscription au répertoire des membres 2009 de la CCIEIM aux Publications Anchor-Harper inc. (208,82 \$), pour un montant total de 716,76 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1083048010

30.05

CA08 26 0336

Autorisation de vendre à juste prix les équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage par l'intermédiaire de l'entreprise « RC Ritchie Bros. Auctioneers »

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser le directeur des Travaux publics de procéder à la vente par encan d'équipements désuets et à signer les documents requis à cette fin.

D'octroyer le contrat à « RC Ritchie Bros. Auctioneers » pour agir en tant qu'intermédiaire pour la vente de ces équipements.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1082913050

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.01 et 40.02 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.01

CA08 26 0337

Émission d'ordonnance - Stationnement sur rue réservé aux véhicules d'auto-partage destiné aux entreprises à mission sociale et environnementale offrant un service de véhicules d'auto-partage - Désignation du secteur 131

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver les modalités d'émission et d'utilisation des vignettes de stationnement sur rue réservé aux véhicules d'auto-partage destinées aux compagnies à mission sociale et environnementale offrant un service de véhicules d'auto-partage sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Désignation du secteur 131.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 290 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008 :

- Ordonnance 2008-26-194, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3)

Adoptée à l'unanimité.
1081316008

40.02

CA08 26 0338

Émission d'ordonnance - Exemption de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement pour le bâtiment situé au 6670, rue Jeanne-Mance - Fonds de compensation de 3 500 \$

Considérant que la compensation monétaire, exigée par le *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), a été dûment acquittée.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2008-26-195, jointe comme annexe numéro 291 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008, exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 6670, rue Jeanne-Mance, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.
1080963061

40.03

CA08 26 0339

Adoption de la résolution autorisant l'agrandissement du centre de recherche de l'Institut de Cardiologie de Montréal, situé au 5000, rue Bélanger

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carle Bernier-Genest

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, la résolution suivante :

1. D'autoriser l'agrandissement du centre de recherche de l'Institut de Cardiologie de Montréal, sur le terrain situé au 5000, rue Bélanger, en dérogation aux articles 8 et 9 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)*, relativement à la hauteur des constructions;
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
 - 1° les travaux de construction doivent être conformes aux plans déposés, identifiés A 00, A 06, A 09 et A 10, préparés par Yelle, Maillé, Corriveau, Girard, Bélanger, Beauchemin, architectes, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 25 août 2008, ces plans étant joints comme annexe 274, aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008;
 - 2° le permis de construction relatif à « l'agrandissement futur » identifié sur les plans A 09 et A 10 préparés par Yelle, Maillé, Corriveau, Girard, Bélanger, Beauchemin, architectes, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 25 août 2008, ces plans étant joints comme annexe 275, aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008, lesquels plans doivent être approuvés conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie (01-279)*. En plus des critères prévus à ce titre, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - a) préconiser un traitement architectural qui s'harmonise avec les niveaux inférieurs du bâtiment et le bloc opératoire voisin;
 - b) limiter la visibilité des équipements mécaniques sur le toit.

Adoptée à l'unanimité.
1080963044

40.04
CA08 26 0340

Adoption - Règlement RCA-53 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., chapitre C-10) pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* », relatif au contrôle du nombre de chats

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2008;

ATTENDU QUE lecture du projet de règlement a été faite;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter le Règlement RCA-53 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10) pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* ».

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.05 à 40.07 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.05
CA08 26 0341

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Révision architecturale - PIIA, article 671 paragraphe 11 et article 22 - Construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et mezzanine, 6 logements (bloc A) - Bâtiment situé au 1844, rue des Carrières - Construction d'un bâtiment de 3 étages et mezzanine, 8 logements (bloc B) - Bâtiment situé au 1850, rue des Carrières

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction de 2 bâtiments de 3 étages, situés au 1844 et au 1850, rue des Carrières, en la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie).

D'approuver, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), article 671 paragraphe 11 et article 22, les plans déposés identifiés **A100, A102, A012b, A105, A105b, A108, A109, A110 et A111**, préparés par Jacques Garand, architecte, estampillés en date du 23 octobre 2008 par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, et accompagnant les demandes de permis de construction 3000114973 et 3000114976, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 292 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008.

Adoptée à l'unanimité.
1081016005

40.06
CA08 26 0342

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - PIIA, articles 671, paragraphe 12, et 674.10 - Révision architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment de 2 étages - Bâtiment situé au 6670, rue Jeanne-Mance

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment de 3 étages, situé au 6670, rue Jeanne-Mance, en la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie).

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), articles 671, paragraphe 12 et 674.10, les plans déposés préparés par Martin Carrier, architecte, et Richard Delisle, architecte paysagiste, estampillés en date du 22 octobre 2008 par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis de construction 3000106585, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 293 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008.

Adoptée à l'unanimité.

1080963043

40.07

CA08 26 0343

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) - PIIA, articles 671, paragraphe 11, et 674.10 - Révision architecturale pour la construction de 3 bâtiments résidentiels de 3 étages - Bâtiments situés aux 4705, 4715, 4725, 18^e Avenue

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction de bâtiments de 3 étages projetés aux 4705, 4715, 4725, 18^e Avenue, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), articles 671, paragraphe 11 et 674.10, les plans déposés identifiés A1, A6 et A7 préparés par Dorel Fideman, architecte, ainsi que les plans d'architecture du paysage, déposés identifiés P1 et P2 préparés par La vie en vert, estampillés en date du 21 octobre 2008 par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, et accompagnant les demandes de permis de construction 30000102790, 30000102792 et 30000102793, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 294 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2008.

Adoptée à l'unanimité.

1080963047

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.08 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.08

CA08 26 0344

Émission d'une ordonnance - Stationnement rue Saint-Zotique Est (Jeanne-Jugan) - Relocalisation d'une zone de stationnement interdit, en tout temps, excepté aux taxis

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De récupérer, sur la rue Saint-Zotique Est, côté nord, entre les rues Châtelain et de Pontoise, une zone de stationnement interdit, en tout temps, excepté aux taxis, sur une distance de 39,7 mètres, à environ 64 mètres à l'est de la rue Châtelain.

D'installer, sur la rue Saint-Zotique Est, côté nord, entre les rues Châtelain et de Pontoise, une zone de stationnement interdit, en tout temps, excepté aux taxis, sur une distance de 48,6 mètres, incluant une borne fontaine, à environ 80 mètres à l'est de la rue Châtelain.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 295 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008 :

- Ordonnance 2008-26-196, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3)

Adoptée à l'unanimité.
1081316009

40.09

CA08 26 0345

Émission d'une ordonnance - Stationnement rue Saint-Zotique Est (6^e Avenue) - Récupérer les zones de stationnement interdit, de 9 h à 22 h 30, face au parc Beaubien

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De récupérer, sur la rue Saint-Zotique Est, côté sud, entre la 6^e et la 8^e Avenue, une zone de stationnement interdit, de 9 h à 22 h 30, sur une distance de 30,1 mètres, à environ 38 mètres à l'est de la 6^e Avenue.

De récupérer, sur la rue Saint-Zotique Est, côté sud, entre la 6^e et la 8^e Avenue, une zone de stationnement interdit, de 9 h à 22 h 30, sur une distance de 26,3 mètres, à environ 102 mètres à l'est de la 6^e Avenue.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 296 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008 :

- Ordonnance 2008-26-197, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3)

Adoptée à l'unanimité.
1081316010

40.10
CA08 26 0346

Émission d'une ordonnance - Stationnement rue Saint-Zotique Est (16^e Avenue) - Récupérer les zones de stationnement interdit, de 9 h à 22 h 30, face au parc Sainte-Bernadette

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De récupérer, sur la rue Saint-Zotique Est, côté nord, entre la 16^e et la 19^e Avenue, une zone de stationnement interdit, de 9 h à 22 h 30, sur une distance de 37,7 mètres, à environ 93 mètres à l'est de la 16^e Avenue.

De récupérer, sur la rue Saint-Zotique Est, côté nord, entre la 16^e et la 19^e Avenue, une zone de stationnement interdit, de 9 h à 22 h 30, sur une distance de 56 mètres, à environ 70 mètres à l'ouest de la 19^e Avenue.

D'installer, sur la rue Saint-Zotique Est, côté nord, entre la 16^e et la 19^e Avenue, une zone de stationnement interdit, de 9 h à 22 h 30, sur une distance de 40 mètres, à environ 57 mètres à l'ouest de la 19^e Avenue.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 297 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008 :

- Ordonnance 2008-26-198, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3)

Adoptée à l'unanimité.
1081316011

40.11
CA08 26 2008-12

Avis de motion - Règlement RCA-56 intitulé : « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, et imposant une cotisation »

Le maire André Lavallée, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le Règlement RCA-56 intitulé : « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, et imposant une cotisation », l'objet du règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

1080963058

40.12
CA08 26 2008-13

Avis de motion - Règlement RCA-57 intitulé : « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, et imposant une cotisation »

Le maire André Lavallée, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le Règlement RCA-57 intitulé : « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, et imposant une cotisation* », l'objet du règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

1080963059

40.13
CA08 26 0347

Émission d'ordonnance - Stationnement sur rue réservé aux véhicules d'auto-partage - Secteur 131 - Implantation de zones de stationnement - 20^e Avenue, 35^e Avenue, 41^e Avenue et 43^e Avenue

Il est proposé par Carle Bernier-Genest

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'installer, sur la 20^e Avenue, côté ouest, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, une zone de stationnement réservé aux véhicules d'auto-partage, en tout temps, sur une distance de 12 mètres, à environ 41 mètres au nord de la rue de Bellechasse.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

D'installer, sur la 35^e Avenue, côté ouest, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, une zone de stationnement réservé aux véhicules d'auto-partage, en tout temps, sur une distance de 12 mètres, immédiatement au nord de la rue de Bellechasse.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

D'installer, sur la 41^e Avenue, côté est, entre les rues Saint-Zotique Est et Beaubien Est, une zone de stationnement réservé aux véhicules d'auto-partage, en tout temps, sur une distance de 12 mètres, immédiatement au sud de la rue Saint-Zotique Est.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

D'installer, sur la 43^e Avenue, côté ouest, entre les rues Saint-Zotique Est et Beaubien Est, une zone de stationnement réservé aux véhicules d'auto-partage, en tout temps, sur une distance de 12 mètres, immédiatement au sud de la rue Saint-Zotique Est.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 298 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008 :

- Ordonnance 2008-26-199, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3)

Adoptée à l'unanimité.
1081316012

40.14

CA08 26 2008-14

Avis de motion - Règlement RCA-54 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre c-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* » - Modification des articles 3 et 4

Le conseiller Gilles Grondin, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le Règlement RCA-54 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* », relatif à la modification des articles 3 et 4, l'objet du projet de règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

1084101001

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 33.

André Lavallée
Maire d'arrondissement

Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement